

SEANCE DU 6 FEVRIER 2024

OBJET : ATTRIBUTION COMPLÉMENTAIRE DE SUBVENTION :  
SUBVENTION DE L'ENTENTE INTERCOMMUNALE A BIDACHE SPORT TENNIS

L'an deux mille vingt-quatre, et le six février, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Maïder BEHOTEGUY, Maire.

PRESENTS : BEHOTEGUY Maïder - DIRIBARNE Henri - DULIN Geneviève - LAMOTE Jean-Baptiste - DIBON Odette - CELHAY Martine - LAGADEC Marie-Pierre - DACHARY Jérôme - OYHENART Joël - BALADE Ramuntcho - DARRIEUMERLOU Aurélie - LEMBEYE Grégory - EYHERABURU Mélanie - BIDART Thibault

EXCUSÉE : ETCHETO Nathalie - DELAGE Véronique - BERHOCOIRIGOIN Patrick - TOURATON Elisabeth - DIRIBARNE Lionel -

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Odette DIBON

La Maire explique au Conseil Municipal qu'une subvention intercommunale complémentaire a été attribuée lors de la réunion du Pôle territorial Pays de Bidache du 9 octobre 2023 à l'association Bidache Sport Tennis de Bidache pour un montant de 1 000 €. La commune de BARDOS devait verser cette somme dans le cadre de l'entente intercommunale. Le compte-rendu de cette réunion ne venant d'être communiqué que récemment et cette somme ne pouvant être imputée sur le budget 2023, elle propose à l'assemblée délibérante d'attribuer cette subvention avant la séance du vote du budget primitif et d'attribution des autres subventions aux associations et autres personnes de droit privé.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu la Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'attribuer une subvention de 1 000 €, dans le cadre de l'entente intercommunale, à l'association Bidache Sport Tennis de Bidache au titre de l'année 2024 ;

DÉCIDE d'ouvrir les crédits suffisants à l'article 65748.

